

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1276

présenté par
M. Lorion et M. Quentin

ARTICLE 60

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement entend à nouveau privilégier le recours à la voie d'ordonnance pour modifier les règles régissant le droit à la copropriété. C'est au Parlement, après concertation avec les acteurs concernés, qu'il revient de légiférer sur ces questions.